

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

### Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 6.24
Point de l'ordre du jour	6.24
Objet	<b>Décompte de travaux - Aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés.</b>

### Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 08/09/2022 et arrêté par le collège le 15/09/2022, concernant les travaux de construction d'un nouveau local de tennis et la création d'une jonction routière entre la rue Hoffmann et la rue des Sacrifiés à Crauthem avec aménagement de deux courts de tennis ;

Vu la délibération du 21 décembre 2017, approuvée le 6 février 2018 sous la référence 822xe9e40 - D/4/2018, portant approbation du projet relatif à la construction d'un nouveau local de tennis et l'aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés dont le coût suivant devis s'élève à 2.430.000 euros ;

Vu la délibération du 11 mai 2020, approuvée le 2 juin 2020 sous la référence D/4/2018, portant approbation du devis supplémentaire de 165.000 euros relatif à la construction d'un nouveau local de tennis et à l'aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés ;

Considérant que le décompte s'élève à : ..... 2.603.250,99 € ;

Considérant que le devis s'établissait à : ..... 2.430.000,00 € ;

Considérant que le devis supplémentaire s'établissait à : ..... 165.000,00 € ;

Considérant que le montant des subsides alloués s'élève à : ..... 497.008,00 € ;

Vu les articles du budget communal spécifiés ci-après :

Article(s)	Libellé	Exercice(s)
1/821/161000/16017	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis	2020
4/821/211000/16017	Construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés	2017-2022
4/821/221313/16017	Construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés	2019-2022

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 3 octobre 2022

Référence

CC.2022-10-03 - 6.24

Point

6.24

Objet

Décompte de travaux - Aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés.



Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Construction d'un nouveau local de tennis et aménagement de nouveaux courts de tennis avec prolongation de la rue des Sacrifiés	2.603.250,99



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,  
le fonctionnaire délégué